



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecine

Question écrite n° 22991

Texte de la question

M. Bernard Gérard attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les travaux du docteur André Gernez. Le docteur Gernez est un médecin qui a travaillé sur les maladies dégénératives dont le cancer. Dans les années 60, il a expliqué que la théorie du double cycle cellulaire, enseignée à l'époque depuis plusieurs décennies dans les facultés de médecine, était fausse. Le docteur Gernez a construit le concept de cellules souches et l'a utilisé pour expliquer de nombreux problèmes de pathologie dont celle du cancer. Dans ses travaux, il propose également des solutions en matière de prévention et de traitement. La différence entre les cellules souches et les cellules fonctionnelles serait aujourd'hui universellement admise et vérifiée. Tout au long de sa carrière de médecin, ses travaux semblent avoir été reconnus au niveau international : il a reçu de nombreux prix. L'ONG l'Union mondiale pour la protection de la vie lui a décerné la médaille Hans Adalbert Schweigaert, le 17 juin 1979, pour la division cellulaire, la prévention active et la guérison du cancer. Cette médaille lui a été remise par Linus Pauling, double prix Nobel de chimie (1954) et de la paix (1962). Il a reçu également la médaille d'or en 2007, puis la grande médaille d'or en 2012, de la Société d'encouragement au progrès fondée par Albert Lebrun, les frères Lumières, Édouard Branly et d'autres scientifiques. Les travaux du docteur Gernez semblent en effet apporter des solutions dans la prévention du cancer ; cependant la communauté médicale et scientifique française n'en fait pas état. Il lui demande par conséquent quelle est la position du ministère de la santé sur les travaux du docteur Gernez.

Texte de la réponse

La recherche est un axe prioritaire du Plan cancer 2014-2019. Au-delà du soutien réaffirmé à la recherche fondamentale indispensable au renouvellement des concepts et dont l'impact est imprévisible, il prévoit de privilégier cinq axes stratégiques articulés autour d'objectifs de santé des populations, visant à faire progresser nos connaissances sur la maladie cancéreuse, à développer la médecine personnalisée et à réduire les inégalités dans le domaine de la santé. Ces axes seront investis grâce à des appels à projets récurrents étendus aux recherches et aux interventions auprès de la population. Concernant plus particulièrement les travaux du Dr Gernez relatifs au traitement préventif des cancers, il convient de rappeler que pour pouvoir être mis en place, tout traitement doit être soumis à des évaluations scientifiques rigoureuses. Ce traitement pourrait être expérimenté par le biais d'un appel à projet soumis à l'institut national du cancer (INCa). Par ailleurs, des essais cliniques associant des traitements innovants, peuvent aussi être autorisés par l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

Données clés

Auteur : [M. Bernard Gérard](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22991

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3430

Réponse publiée au JO le : [26 janvier 2016](#), page 737